

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198049-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

**POLITIQUE B03 PERSONNES HANDICAPÉES
SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION
ALTIA MAULDRE ET GALLY POUR LA RÉHABILITATION ET
L'EXTENSION ARCHITECTURALE DE L'UNITÉ DE VIE COLLECTIVE
DU FOYER D'HÉBERGEMENT "LA VALLÉE" POUR 24 PLACES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général n° 2014-CG-4-4638 du 18 décembre 2014 adoptant le nouveau dispositif d'attribution des subventions départementales d'investissement au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence du Département des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 32,

Vu l'arrêté départemental n° 2016-PESMS-486 en date du 26 décembre 2016 autorisant l'association A.L.T.I.A. MAULDRE & GALLY à poursuivre la gestion du foyer d'hébergement «La Vallée» de 39 places d'hébergement, sis le bois des Mesnuls, chemin de Poissy, 78580 Maule, pour une durée de quinze ans à compter du 3 janvier 2017,

Vu la demande présentée par l'association A.L.T.I.A. MAULDRE & GALLY en date du 15 juillet 2016 tendant à obtenir une subvention départementale d'investissement pour la réhabilitation et l'extension

architecturale de l'unité de vie collective de 24 places du foyer d'hébergement « La Vallée », sise, le bois des Mesnuls, chemin de Poissy à Maule,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde à l'Association A.L.T.I.A. MAULDRE & GALLY pour la réhabilitation et l'extension architecturale de l'unité de vie collective de 24 places du foyer d'hébergement «La Vallée» sise, le bois des Mesnuls, chemin de Poissy à Maule, une subvention départementale de 360 000 €.

Cette subvention à caractère transférable sera amortie au travers du budget de fonctionnement.

Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

- 180 000 euros soit 50 % de la subvention à la réalisation de 50% des dépenses de travaux subventionnés H.T, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réglées;
- 180 000 euros soit le solde de la subvention versée sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses réglées pour l'ensemble de l'opération.

Autorise M. le Président du Conseil Départemental à signer la convention ci-annexée avec l'Association A.L.T.I.A. MAULDRE & GALLY pour la réhabilitation et l'extension architecturale de l'unité de vie collective de 24 places du foyer d'hébergement « La Vallée » ainsi que ses éventuels avenants.

Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention seront prélevés au chapitre 204 article 20422 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION ALTIA MAULDRE ET GALLY POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION ARCHITECTURALE DE L'UNITÉ DE VIE COLLECTIVE DU FOYER D'HÉBERGEMENT "LA VALLÉE" POUR 24 PLACES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.